

**COMMUNE DE MUS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 06 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi 13 janvier deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le Maire empêché.

Présents : Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2<sup>ème</sup> Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Ghislain MARCANT, Philippe POUJOL, Magali RABANIT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Patrick BENEZECH, Emilie GACHON CARRETTE, Corinne ORTEGA DOREY, Jean-Louis BLANC et Etienne RAGOT.

Monsieur Patrick BENEZECH donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

Madame Emilie GACHON CARETTE donne procuration à Monsieur Frédéric AUSSEL.

Madame Corinne ORTEGA DOREY donne procuration à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.

Monsieur Etienne RAGOT donne procuration à Monsieur Philippe CABOT.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Yaëlle BECHARD est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**006-2022 EXTENSION DU RESEAU PLUVIAL RUE DU TEMPLE**

Madame Armelle GROSJEAN présente le plan de la rue du Temple où il n'y a pas d'évacuation du pluvial (plan ci-joint à la présente délibération).

Elle explique qu'à la suite des intempéries du 14 septembre 2021 et aux nouvelles constructions dans ce même secteur de la rue du Temple où précédemment, il n'y avait qu'un champ, il est nécessaire d'implanter des trottoirs et des avaloirs comme indiqués sur le plan présenté.

Le coût estimatif des travaux est de 11 500 €HT.

Entendu l'exposé de Madame Armelle GROSJEAN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, décident :

- D'approuver le projet tel que présenté sur le plan,
- D'autoriser M. le Maire à engager les dépenses pour ces travaux estimés à 11 500 €HT.

Pour copie conforme,  
A Mus, le 14 janvier 2022



La 1<sup>ère</sup> Adjointe pour le Maire empêché,  
Armelle GROSJEAN.